Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260609-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-09
Rapport social unique 2024

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

Mme EVEN	procuration à	Mme LECOMPTE
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. CHEVAL	procuration à	M. QUENTEL
M. JOLY	procuration à	M. SALAÜN
Mme COTTON-KERSIMON	procuration à	Mme VANZÉE - LE BRIS
Mme LE PAGE	procuration à	M. QUÉRÉ

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LdF

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260609-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-09

Ressources humaines

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Rédacteur : Bernard Herroux
Rapporteur : Monsieur Le Maire

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit dans son article 5, que l'ensemble des administrations élaborent chaque année un rapport social unique (RSU). Ce dernier présente les indicateurs sociaux relatifs au personnel, à la date du 31 décembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport social unique.

Le rapport social unique rassemble des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines et est un outil de référence ayant pour objectif de renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Il permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, le temps de travail, les évolutions professionnelles, la rémunération, l'absentéisme, la formation et les droits sociaux.

Les principaux indicateurs présentés dans le rapport social unique pour l'année 2024 sont les suivants :

- Effectifs : au 31 décembre 2024 : la collectivité employait 72 agents (61 fonctionnaires, 6 contractuels permanents et 5 contractuels non permanents), dont 64 % de femmes et 36 % d'hommes ;

- Temps de travail des agents permanents : 39 agents travaillent à temps complet et 28 à temps non complet ;

- Pyramide des âges : la moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 45 ans ;

- Évolutions professionnelles : 31 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon et 7 d'un avancement de grade ;

- Charges de personnel : elles représentent 54,25 % des dépenses de fonctionnement ;

- Les absences : le nombre moyen de jours d'absences par fonctionnaire pour tout motif médical s'élève à 15,8 jours, et 8 jours déduction faite des congés longue maladie, longue durée et maternité.

  3 accidents du travail ont été déclarés en 2024.

- Handicap : seules les collectivités ayant plus de 20 agents en équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs ;

  7 agents ayant la reconnaissance de travailleur handicapé sont employés sur un emploi permanent, soit 10 % des effectifs en équivalent temps plein.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260609-DE

- Formation :
  - 40,3 % des agents permanents ont suivi une formation ;
  - Coût : 27 246 € ;
  - 145 jours de formation.

- Protection sociale complémentaire santé (participation de la collectivité à la mutuelle des agents) :
  - Nombre d'agents concernés : 47 ;
  - Montant global des participations : 12 756 € ;
  - Montant moyen annuel par bénéficiaire : 271 €.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport social unique.

Annexe :

- Rapport social unique 2024

Avis du Comité social territorial du lundi er juin 2026 : Prend acte
Avis de la commission Moyens généraux du lundi 1er juin 2026 : Prend acte

Décision du Conseil municipal : Prend acte

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

Maxime Herlédan